



PRÉFET DES VOSGES

CABINET DU PRÉFET
Bureau de la communication Interministérielle

EXERCICE DE SÉCURITÉ DANS LE TUNNEL MAURICE LEMAIRE À LUSSE (88)

I. Présentation du tunnel et des dispositifs de secours en place

Situé sur le réseau routier national RN 59 entre les communes de LUSSE (88) et SAINTE-CROIX aux MINES (68) le tunnel Maurice Lemaire mesure 6 950 m de long ; c'est le plus long tunnel routier situé sur le territoire national. Son exploitation est concédée à la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône.

L'ouvrage comprend un **tube principal** et **parallèlement une galerie de sécurité** reliée au tube principal par **16 rameaux d'évacuation** (c'est-à-dire un tous les 400 mètres).

Le tunnel dispose de postes de secours tous les 200 mètres comportant une borne d'appel d'urgence et la mise à disposition de 2 extincteurs.

La galerie de sécurité (hauteur 2m20/ largeur 3m) assure 3 fonctions :

- la ventilation,
- la circulation des personnes en cas d'incendie,
- la sécurité de fonctionnement de l'ouvrage.

En cas d'évènement, la galerie de sécurité peut être utilisée pour l'accès des secours vers les rameaux dans lesquels se trouvent les usagers.

La galerie de sécurité est équipée d'un système de transport de personnes constitué de 2 navettes et destiné à l'évacuation des usagers vers l'extérieur de l'ouvrage lorsque c'est nécessaire.

Chaque navette est positionnée dans une zone d'attente située à chacune des extrémités du tunnel avant le sas.

Les rameaux d'évacuation

16 rameaux sont situés entre le tube et la galerie de sécurité.

Chacun comprend un sas et une salle de transit dénommé « abri ».

C'est un lieu sécurisé et ventilé qui peut contenir jusqu'à 46 personnes.

Le rameau 1 (RE1) est situé à la tête des Vosges et le RE16 à la tête du Haut Rhin.

Des systèmes de détection d'évènement dans le tunnel sont installés :

-la vidéosurveillance, la détection automatique d'incident, la détection linéaire d'incendie, des capteurs d'information sur les polluants et un réseau d'appel d'urgence.

Des systèmes de signalisation et d'information des usagers sont placés, en amont du tunnel côté Vosges, côté Haut-Rhin et à l'intérieur du tunnel.

II. Le plan de gestion du trafic (PGT)

Le plan de gestion du trafic est élaboré pour faire face à des perturbations de circulation routière. Il est piloté par le Préfet des Vosges coordonateur par délégation du Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la zone de défense-Est.

Les poids lourds peuvent emprunter le tunnel ou le contourner par les cols dans lesquels la circulation est réglementée.

En outre, le tunnel reste interdit au transport de matières dangereuses.

III. L'exercice du vendredi 29 juin 2012

Cet exercice a pour objectif de tester la chaîne d'alerte, et la coordination entre les différents intervenants, de la chaîne de secours.

Le scénario

Il s'agira d'un accident de la circulation au sein du tunnel mettant en cause 2 véhicules légers et un véhicule utilitaire transportant un poste à souder oxyacétylénique ainsi qu'un sur-accident, quasi-simultané, entre 2 véhicules légers et un véhicule utilitaire transportant des produits phytosanitaires.

Ces 2 situations nécessiteront la prise en compte de problématiques particulières liées aux spécificités des matériels et produits présents sur les lieux de l'accident.

Le premier accident avec présence d'un poste à souder permettra de tester la gestion de l'évènement dans la durée, dans la mesure où la découverte de ce matériel par les services de secours exigera la mise en œuvre de mesures particulières destinées à prévenir le risque d'explosion et à prendre en compte les conséquences d'une possible explosion au sein du tunnel.

Quant au second accident impliquant des produits phytosanitaires, il pose la problématique de la manipulation de produits dangereux.

Par convention d'exercice, les Postes Médicaux Avancés (PMA) ne seront pas mis en œuvre ni le plan de gestion du trafic routier.

Les moyens engagés :

Le plan Orsec*-Tunnel Maurice Lemaire sera activé.

Les moyens de secours de l'exploitant (APRR) et des services publics de la Préfecture des Vosges et du Haut-Rhin, des sapeurs-pompiers et des gendarmes vosgiens et haut-rhinois.

Le poste de commandement opérationnel (PCO) sera situé à Lusse, dirigé par Christophe SALIN, Sous-Préfet de Saint-Dié-des-Vosges, puis Marcelle PIERROT, Préfète des Vosges.

Le Centre Opérationnel de Défense (COD) sera activé en Préfecture des Vosges et sera dirigé par Julien ANTHONIOZ-BLANC Directeur de cabinet de la Préfète des Vosges ; Une cellule opérationnelle sera également activée à la Préfecture du Haut Rhin.

Une cellule d'Information au Public (CIP) sera ouverte en Préfecture des Vosges.

***ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile.**